



Atelier 2 : Comment faire émerger une infrastructure mutualisée de réemploi ? Annexe 7

Table 2: Gouvernance et fonctionnement

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Capacité à générer des emplois locaux, notamment en insertion• Potentiel de montée en compétence via des formations ciblées• Flexibilité juridique et financière selon la forme (SCIC, SCOP, association)• Valorisation environnementale renforcée par la sortie du statut de déchet• Retours d'expérience positifs (Bernheim, HPS) comme leviers de crédibilité	<ul style="list-style-type: none">• Risque de logique économique dominante en gouvernance privée• Complexité juridique liée à la responsabilité et au statut des matériaux• Difficulté à garantir la qualité du tri sans encadrement public• Nécessité d'un portage politique fort pour sécuriser les arbitrages• Manque de transparence sur les flux et les potentiels réels des matériaux
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Opportunité de structurer une gouvernance semi-publique avec délégation de service ESS• Appui sur la Loi ESS pour accélérer la mise en œuvre• Financements publics mobilisables (AMI, ADEME, Province Sud)• Développement d'un modèle économique mixte : revente + prestations• Mutualisation des moyens logistiques et techniques• Benchmark international pour identifier les meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none">• Risque de captation de valeur par des acteurs privés non coopératifs• Pression des importateurs et des opérateurs traditionnels du déchet• Flou juridique sur les responsabilités en cas de sinistre ou non-conformité• Faible rentabilité perçue si les volumes restent limités